

14 Décembre 2004

Le premier décembre deux mil quatre, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : R BORDERON - Mme JE CREPINSEK - M FALARY - M L PHELIPPEAU - M A FERRET - M G JOSEPH - Mme J HOCQUET - M J MAZIERE -

Absents : M B BOUCHET - M B BOURREAU - M H ROSSIGNOL

Madame Laure-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR / modification des statuts de la Communauté de Communes
Horte et Lavalette
« traitement ultime des déchets industriels banals » (DIB)**

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2004 et les statuts qui y sont annexés, par laquelle elle sollicite la commune pour qu'elle prenne la compétence « traitement ultime des déchets industriels banals » (DIB) et la lui transfère afin qu'elle la transfère à son tour au Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente et décide de modifier ses statuts en ce sens,

Vu la notification de la dite délibération du 18 10.2004 et reçu en mairie le 27 octobre 2004

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de prendre la compétence « traitement ultime des déchets industriels banals » et de la transférer à la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette pour qu'elle la transfère à son tour au Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers.
- - décide d'approuver le projet de statuts annexés
- - autorise le Maire à transmettre la délibération au Président de la CDC



13.12.2004

**ORDRE DU JOUR / Transports scolaires : .ajonction d'une navette
Modification du circuit**

Monsieur Le Maire informe que depuis l'installation d'une famille et de leurs trois enfants « Chez Parrucou » des modifications sont à apporter dans l'organisation du transport des enfants à compter du 2 novembre 2004

- 10 enfants à transporter au lieu de 9 autorisés d'où
- **1 er tour - une ajonction d'une navette :**
 - école de Charras – « Les Roudiers » - école de Charras.
- **Modification du circuit :** les parents des trois enfants ont demandé qu'ils soient déposés, le soir, au village « Chez Parrucou », soit une augmentation de 2,600 kilomètres par jour de fonctionnement
- **Soit 2 ème tour :**

▪ - école de Charras		
▪ - Chez Parrucou domicile	17 h 30	3 enfants
▪ - Le Bourg Combiers		2 enfants
▪ - La Vue		1 enfant
▪ - La Chapelie Haute	17 h 40	2 enfants
▪ - Grassac	18 h	



17.12.2004

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte que les enfants soient déposés au village de « Chez Parrucou »
Accepte les circuits ainsi présentés à compter du 2 novembre 2004,
Autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants correspondants.

- **Le circuit du matin ne change pas** puisque l'enfant Haulin ne prend pas le ramassage le matin. Les trois enfants prennent le transport au Bourg de Combiers.

ORDRE DU JOUR / Transports scolaires : augmentation au 01.09.2004

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une augmentation de 4.06 % du prix journalier du transport a été accordée par le Conseil général, au 01.09.2004..

Cette augmentation intervient par voie d'avenant aux marchés existants.

Monsieur Le Maire propose d'appliquer l'augmentation au marché passé avec l'entreprise VRIET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation à compter du 1 septembre 2004 Le prix journalier sera de 43.75 € et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant.

17.12.2004.

AMENAGEMENT DE LA PLACE

D'un commun accord, l'aménagement de la Place sera réalisée par des membres bénévoles.

La commune fournira les matériaux et le matériel de location -

ARBRE de NOEL 2004

Il aura lieu le dimanche 19 décembre 2004 à 15 heures à la salle polyvalente de Combiers.

ont signé les membres présents

copie de

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]